

Les espèces exotiques envahissantes



- Les espèces envahissantes représentent une menace majeure en progression rapide pour la biodiversité indigène d'Europe.

- Des espèces végétales et animales parvenant à s'adapter à un milieu étranger peuvent prendre le pas sur la faune et la flore indigènes et créer des dommages environnementaux. Ces organismes sont appelés « espèces envahissantes ».

- Ces espèces ont des répercussions sociales et économiques, notamment sur la santé humaine, la pêche, l'agriculture et la production alimentaire.

- La multiplication des activités de commerce, de tourisme et de transport de marchandises transfrontalières en a accéléré la diffusion.

- À l'heure actuelle, l'Union européenne consacre au minimum 12 milliards d'euros par an à des mesures destinées à endiguer la propagation de ces espèces envahissantes et à réparer les dommages provoqués par ces dernières.

- L'UE a récemment émis des propositions en faveur d'une stratégie de lutte contre les espèces envahissantes à l'échelle de toute l'Europe.

- Une détection précoce est essentielle : il est bien plus facile et efficace économiquement d'endiguer le problème d'une espèce dès son arrivée dans un milieu, avant que celle-ci ne s'acclimate.

- La sensibilisation du public sur les espèces envahissantes est une condition nécessaire au succès de cette lutte.

Berce du Caucase
(*Heracleum mantegazzianum*)

nature



COMMISSION
EUROPÉENNE



environnement

Fait n°1 : les espèces envahissantes sont une menace pour la biodiversité

La flore et la faune européennes sont le fruit de plusieurs millions d'années d'évolution. Massifs montagneux, mers et cours d'eau ont scindé des populations et permis le développement d'une extrême diversité biologique. Aujourd'hui, l'augmentation des échanges commerciaux et des voyages internationaux a gommé ces barrières naturelles à l'échelle mondiale et créé des contacts directs entre les espèces.

Ce phénomène crée une concurrence entre les espèces pour la nourriture et l'habitat. De plus, si les espèces indigènes peuvent résister aux parasites et maladies locaux, elles sont souvent désarmées ou

« Les espèces envahissantes constituent une grave menace pour la biodiversité. Étant donnée la rapidité de propagation et d'acclimatation de ces espèces, les mesures prises par un État membre resteront sans effet si les pays voisins n'interviennent pas ou s'ils agissent sans aucune coordination. Les conséquences écologiques, économiques et sociales de la propagation des espèces envahissantes dans les pays de l'UE sont graves et nécessitent une réponse harmonisée. »

Commissaire européen à l'environnement, M. Stavros Dimas.

possèdent peu de défenses naturelles face aux organismes étrangers, et peuvent donc être entièrement décimées. En outre, des espèces d'animaux ou d'insectes dont le nombre est régulé par leurs prédateurs dans leur environnement naturel peuvent se reproduire très rapidement et submerger leur nouvel environnement, là où elles ne connaissent aucun prédateur naturel. La théorie de Darwin sur la sélection naturelle a mis en évidence la façon dont les espèces les mieux adaptées arrivent à une position dominante après des centaines ou des milliers d'années d'évolution, mais la mobilité du monde moderne perturbe ce processus évolutif en mettant en contact des espèces concurrentes de façon artificielle, et à un rythme sans précédent dans l'histoire.

Les espèces envahissantes, également appelées espèces exotiques envahissantes ou espèces invasives sont de toutes natures. La plupart des espèces non-européennes ont été introduites volontairement. Il s'agit d'arbres ou de plantes cultivées plus résistantes ou à croissance plus rapide que les variétés locales, de plantes ornementales ou d'animaux de compagnie. Toutes ces espèces peuvent ne poser aucun problème, jusqu'à ce qu'ils s'échappent, ou soient relâchés dans la nature. D'autres espèces exotiques, introduites involontairement cette fois, ont pu arriver accidentellement, tels des « passagers clandestins » pris au piège dans un container transporté par avion ou par bateau, ou encore des crustacés accrochés à la coque d'un cargo.

Fait n°2 : notre santé est en danger

Les espèces envahissantes peuvent constituer une menace pour les humains. Ainsi, le moustique-tigre asiatique est arrivé en Europe par le biais du commerce des pneus usagés. Il sert de vecteur à au moins 22 virus, notamment celui de la dengue. Le réchauffement climatique pourrait faciliter la remontée du moustique vers le nord. Quant aux plantes exogènes telles que la berce du Caucase, elles provoquent des allergies ainsi que des irritations et des brûlures cutanées. Certaines espèces envahissantes seraient même en partie responsables de la propagation de virus tels que la grippe ou le VIH.

Fait n°3 : les espèces envahissantes ont un coût économique

Pour l'année 2008, les mesures destinées à contenir les espèces envahissantes et à réparer les dégâts qu'elles ont causés à travers toute l'UE ont coûté, selon les estimations, entre 9,6 et 12,7 milliards d'euros. Cette fourchette est probablement sous-estimée étant donné que de nombreux pays commencent tout juste à comptabiliser ces dépenses. Le programme LIFE investit également des fonds dans des dispositifs de gestion des espèces envahissantes. Depuis 1992, l'UE a consacré plus de 38 millions d'euros à cette question, à travers 180 projets concernant à la fois des zones de conservation appartenant au réseau Natura 2000, et des sites n'en faisant pas partie. À titre de comparaison, les États-Unis estiment allouer quelque 80 milliards d'euros par an à la lutte contre les espèces envahissantes.

Nombre cumulé d'espèces.



Implantation dans la région paneuropéenne des espèces exotiques envahissantes représentant la menace la plus grave pour la biodiversité.
Source: AEE, 2007.



Coccinelle asiatique
(*Harmonia axyridis*)



Limace tueuse (*Arion lusitanicus*)

Fait n°4: en Europe, le nombre des espèces envahissantes est en augmentation

Le projet DAISIE répertorie 10822 espèces exotiques en Europe. Si toutes ne sont pas envahissantes, 10 à 15% d'entre elles constitueraient une menace potentielle pour la diversité biologique d'Europe.

L'Agence européenne pour l'environnement (AEE) a dressé la liste des 163 espèces exotiques envahissantes les plus dangereuses pour les écosystèmes européens. Depuis 1950, plus d'une espèce par an s'implante en Europe, et ce chiffre ne semble pas être voué à reculer.

La majeure partie des espèces envahissantes provient d'Amérique du Nord et d'Asie. Toutefois, un nombre significatif d'entre elles sont originaires d'une autre partie de l'Europe. Le marché unique et l'effacement des frontières au sein de l'Europe favorisent ce phénomène.

Les exemples ne manquent pas :

- Originaire d'Asie, la **coccinelle asiatique** représente une menace mortelle pour les cochenilles indigènes au Royaume-Uni ainsi que pour les papillons et d'autres insectes.
- La « **limace tueuse** », qui vient de la péninsule ibérique, a colonisé toute l'Europe. Résistante aux mesures d'éradication, elle mange les autres espèces de limaces, plus faibles.
- La **moule zébrée**, transportée dans l'eau de ballast des navires, prolifère dans les canalisations et les voies d'eau.
- La **renouée du Japon**, plante asiatique ornementale introduite au XIXe siècle a depuis envahi le paysage français.
- Le **ragondin** et le **rat musqué**, apportés du continent américain pour l'exploitation de leur fourrure, vivent aujourd'hui à l'état sauvage en Europe et endommagent les canaux et systèmes de protection contre les inondations.

Fait n°5: l'UE agit

Le plan d'action de l'UE pour enrayer l'érosion de la biodiversité de 2006 a mis en évidence le problème que représentent les espèces envahissantes, et le bilan à mi-parcours des avancées réalisées a permis d'identifier l'urgence de mettre en place une stratégie transversale au sein de l'UE. À l'heure actuelle, alors que certains États membres ont déjà légiféré et établi des programmes sur cette question, d'autres ne disposent encore ni de réglementation ni de plans nationaux. Des mesures isolées sont vouées à l'échec. La vision commune qui est nécessaire ayant fait défaut par le passé, la Commission européenne a lancé en 2008 une communication vers une stratégie de l'Union européenne relative aux espèces envahissantes.

Il existe un consensus international autour du fait que la question doit être abordée en trois étapes :

- La **prévention** reste la démarche la moins onéreuse et la plus efficace. Elle nécessite d'instaurer des contrôles plus stricts aux frontières et d'échanger les informations aux niveaux régional, national et international. La mise en application de la convention pour le contrôle et la gestion des eaux de ballast pourrait régler un certain nombre de problèmes.
- Une fois les espèces envahissantes implantées, l'**éradication** est la mesure qui s'impose. Pour couvrir des zones étendues, de telles actions nécessitent une coordination et un financement centralisés.
- Enfin, si l'éradication est impossible, le **confinement** et l'endiguement à long terme sont nécessaires pour prévenir la poursuite de la propagation des espèces envahissantes. Les autorités locales sont souvent les premières concernées pour traiter ces problèmes, et doivent donc être accompagnées.

Systèmes d'alerte précoce

DAISIE

Le projet DAISIE (*Delivering Alien Invasive Species Inventories for Europe*), soutenu par des fonds de recherches européens, compile des données sur les invasions biologiques à travers l'Europe.

Sur son site Internet sont décrites en détails les 10 822 espèces exotiques qui colonisent actuellement les campagnes, voies d'eaux et environnements marins d'Europe. Une équipe internationale de 1 657 experts s'occupe de mettre à jour cette base de données en permanence. DAISIE comprend une liste classée par ordre alphabétique des 100 espèces envahissantes les plus dangereuses, avec des cartes détaillées indiquant leur implantation.

<http://www.europe-aliens.org/>

ALARM

Le projet ALARM (Évaluation des risques environnementaux à grande échelle pour la biodiversité à l'aide de méthodes testées - *Assessing Large-scale environmental Risks for biodiversity with tested Methods*) a mené des recherches visant à mettre en évidence la façon dont les habitats peuvent être envahis. Les résultats de ces recherches aident à déterminer les zones qui pourraient être menacées à l'avenir. Une autre étude a permis d'identifier les six principales voies d'entrée des espèces exotiques : mise en liberté volontaire, échappement, contamination involontaire, passage clandestin, couloirs (en suivant les routes, les canaux, etc.) et introduction spontanée (propagation naturelle).

ALARM : <http://www.alarmproject.net>



Écureuil gris (*Sciurus carolinensis*)



Moules zébrées
(*Dreissena polymorpha*)

NOBANIS

NOBANIS (*North European and Baltic Network on Invasive Alien Species*) est un portail régional fournissant des informations sur les espèces exotiques en Europe septentrionale et centrale. Il rassemble 18 pays partenaires, à la fois au sein de l'UE et au-delà, et sert de passerelle entre des réseaux et des projets relatifs aux espèces exotiques envahissantes à la fois locaux et internationaux.

<http://www.nobanis.org/>

Pour en savoir plus :

Site Internet de l'UE :

http://ec.europa.eu/environment/nature/invasivealien/index_en.htm

Portée de l'action européenne :

http://ec.europa.eu/environment/nature/invasivealien/docs/2006_06_ias_scope_options.pdf

Signaux de l'Agence européenne pour l'environnement :

<http://www.eea.europa.eu/pressroom/newsreleases/killer-slugs-and-other-aliens>

Document vidéo :

<http://www.tvlink.org/viewer.cfm?vidID=307>

Base de données mondiale des espèces envahissantes :

<http://www.issg.org/database/welcome/>

Fait n°6 : une détection précoce est essentielle

Bien que toutes les espèces exotiques ne soient pas envahissantes, le principe de précaution veut que toutes les espèces entrantes soient identifiées. Les autorités doivent être prêtes à réagir rapidement et à traiter le problème. Une détection précoce et une réaction rapide sont un moyen bien plus économique et plus susceptible d'être couronné de succès qu'une action après coup, une fois l'espèce implantée dans son nouveau milieu.

Des initiatives de sensibilisation et de recherches telles que DAISIE, ALARM et NOBANIS jouent un rôle important dans le développement de systèmes d'alerte précoce relatifs à l'arrivée d'espèces exotiques envahissantes.

Fait n°7 : l'implication de la population est nécessaire

Sensibiliser le public sur la question des espèces envahissantes est un pan essentiel de cette lutte. La Commission a récemment organisé une consultation publique qui a reçu 880 réponses, dont les trois-quarts formulées par des particuliers.

L'enquête révèle que les attentes d'une action au niveau de l'UE sur ce sujet sont fortes. Pas moins de 91 % des répondants estiment qu'il est urgent d'introduire de nouvelles mesures visant à endiguer la propagation de ces organismes. Neuf sur dix souhaitent la mise en place d'un système d'alerte à l'échelle de l'UE, et pour 86 % d'entre eux, les États membres doivent être contraints légalement de prendre des mesures. Pour la grande majorité des répondants (90 %) le manque de sensibilisation du grand public est un obstacle et pour 77 % d'entre eux, il est important de porter davantage ces questions dans le débat public. L'UE s'appuie sur ces résultats pour orienter sa politique en la matière.

Fait n°8 : il est temps d'adopter une stratégie globale

La Commission travaille actuellement à l'élaboration d'une stratégie européenne prenant en compte les remarques suscitées par ses propositions, qui devrait être prête à l'horizon 2011. Plusieurs solutions s'offrent à elle : soit laisser les choses en l'état, soit mieux appliquer ou adapter la législation européenne déjà existante, soit, enfin, concevoir une toute nouvelle approche globale.

Parallèlement, il est question de mettre sur pied un système européen d'alerte et d'information précoces, ce qui constituerait une avancée majeure.

L'action européenne peut être décisive pour limiter la propagation des espèces envahissantes. Les îles en général, et celles qui font partie des entités de l'outre-mer européen en particulier, possèdent une diversité biologique extrêmement riche. Pourtant, les espèces insulaires sont particulièrement vulnérables. Au cours du siècle qui vient de s'écouler, la biodiversité insulaire, fruit d'une évolution qui s'est effectuée pratiquement sans concurrence, a été soumise à la forte pression d'espèces envahissantes. Sur les 724 extinctions d'espèces relevées au cours des 400 dernières années, près de la moitié étaient des espèces insulaires. Ces dernières années, les entités de l'outre-mer n'ont pas fait l'objet d'une attention suffisante, mais en 2008, sous l'impulsion de la présidence française de l'UE, une initiative internationale a été lancée pour y remédier. Dans ces régions, des investissements relativement peu élevés pourraient suffire à atteindre des résultats probants.

Fait n°9 : les espèces envahissantes sont un problème d'ordre mondial

En 2002, les parties signataires de la convention des Nations Unies sur la diversité biologique (CDB) se sont accordées sur l'adoption d'une approche globale à l'échelle du monde pour lutter contre les espèces envahissantes. Elles ont exhorté les États à prendre des mesures pour sensibiliser le public, impliquer les populations et collaborer avec les pays voisins. Prévenir les déplacements internationaux d'espèces exotiques envahissantes et mettre au point des réactions coordonnées rapides et efficaces en cas d'invasion requerra une coopération et une action conjointe de la part des États, des acteurs économiques, des ONG, des organisations de traités internationaux et du grand public.

Les Nations Unies ont choisi de faire des espèces exotiques envahissantes le thème de la **journée annuelle internationale de la diversité biologique**, le 22 mai 2009.

